

## Conférence de la Jeunesse de l'UE Luxembourg

*Trio présidentiel Italie – Lettonie – Luxembourg*

Recommandations finales conjointes « **Responsabiliser les jeunes pour leur participation politique à la vie démocratique en Europe** »

Luxembourg, 21-24 septembre 2015

Le dialogue structuré est un instrument dans le cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse qui implique les jeunes dans l'élaboration des politiques de l'UE. Le produit du 4ème cycle de travail de 18 mois sur la priorité thématique générale « Responsabiliser les jeunes pour leur participation politique à la vie démocratique en Europe » repose sur les résultats obtenus par les consultations avec les jeunes avant et pendant les présidences italienne, lettone et luxembourgeoise ainsi que lors des Conférences de la Jeunesse de l'UE à Rome en octobre 2014, à Riga en mars 2015, et à Luxembourg en septembre 2015.

Dans le cadre de la Conférence de la Jeunesse de l'UE au Luxembourg, des représentants de la jeunesse et des représentants des Etats membres se sont réunis pour adopter les Recommandations finales conjointes sur « Responsabiliser les jeunes pour leur participation politique à la vie démocratique en Europe » .

### Créer une culture de la participation à l'école

- 1) Les Etats membres doivent introduire et soutenir un cadre dans les établissements scolaires, tels que des conseils d'étudiants et d'autres initiatives étudiantes qui permettent et garantissent l'engagement des étudiants comme faisant partie des décideurs de ces mêmes établissements.
- 2) Les établissements scolaires doivent reconnaître différentes formes d'engagement civiques tels que le volontariat en vue de stimuler une culture de la participation à l'école.
- 3) Les Etats membres doivent développer davantage ou inclure l'éducation à la citoyenneté dans les programmes à tous les niveaux de l'éducation formelle, y conférant une perspective locale, nationale, européenne, et globale. Les prestataires d'éducation formelle doivent inclure des méthodologies d'apprentissage non formel pour encourager la pensée critique et permettre aux jeunes de tous les milieux de développer des attitudes et valeurs pour participer activement à la société. La Commission CULT est invitée à faire progresser la discussion relative à l'éducation à la citoyenneté au Parlement européen.



## **Impliquer les jeunes dans la prise de décisions politiques**

- 4) Afin d'impliquer davantage les jeunes dans la vie démocratique, les Etats membres et les pouvoirs locaux sont invités à mettre en place des programmes pilotes en commençant par le niveau local, où l'âge de vote est abaissé à 16 ans, accompagnés d'une préparation adéquate, y compris une éducation civique de qualité.
- 5) En mettant en œuvre des structures transparentes, durables et collaboratives, et en proposant un soutien financier, les autorités des niveaux local, régional et national doivent garantir la pleine participation des ONG de jeunesse dans les processus décisionnels liés aux politiques qui concernent les jeunes.

## **Améliorer l'engagement des politiciens et l'implication des jeunes**

- 6) La Commission européenne et les Etats membres doivent mettre en place un cadre qui encourage l'engagement des politiciens en faveur d'une prise de décisions partagée avec les jeunes, en fournissant aux politiciens tous les outils nécessaires pour développer, mettre en place et évaluer les politiques.
- 7) Les politiciens de tous les niveaux confondus doivent constamment appliquer une culture politique ouverte et inclusive de communication à l'aide de multiples méthodes ciblant les jeunes et ce en vue de garantir la transparence et la responsabilité des politiciens.

## **Renforcer le rôle du travail de jeunesse pour la responsabilisation politique de tous les jeunes**

- 8) Le travail de jeunesse et son rôle crucial pour encourager la participation politique, qui repose sur les valeurs de la diversité, des droits humains, de la démocratie et de la pensée critique, doit être renforcé. Par conséquent, la Commission européenne et les Etats membres doivent fournir les ressources nécessaires au secteur de la jeunesse, notamment un financement opérationnel et de projets ; les structures de soutien nécessaires, telles qu'un cadre législatif, des réseaux et des formations ; et la reconnaissance formelle, sociale et politique du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel.
- 9) Les institutions européennes et les Etats membres sont encouragés à établir des initiatives intersectorielles et des partenariats de longue durée à tous les niveaux avec les animateurs socio-éducatifs et les organisations non gouvernementales en vue de transférer les connaissances et de développer les compétences en participation politique de tous les jeunes.



## Développer des outils adaptés aux jeunes pour la participation politique

- 10) Les organisations privées et publiques doivent impliquer les jeunes de tous les milieux et identités dans le développement, la mise en place et le contrôle des outils en ligne pour la participation politique des jeunes. Pour garantir la reconnaissance de la participation des jeunes et préserver leur participation aux processus politiques, les outils en ligne doivent être combinés à des méthodes hors ligne et disposer d'une phase de suivi lors de laquelle les décideurs expliquent comment les contributions des jeunes ont été prises en compte.
- 11) Pour garantir l'accès des jeunes à l'information et à des possibilités de faire l'expérience d'outils favorisant la participation politique, les Etats membres doivent garantir que des formations sur l'existence et l'utilisation de tels outils soient proposées aux enseignants et aux autres personnes qui travaillent avec les jeunes.

## Développer la démocratie locale et directe

- 12) Les Etats membres ainsi que les pouvoirs locaux et régionaux doivent promouvoir l'établissement et le renforcement de conseils locaux et régionaux de jeunesse démocratiques ou d'autres plates-formes de jeunesse équivalentes qui doivent être ouverts, inclusifs et durables pour soutenir et permettre aux jeunes de tous les milieux et identités de participer et s'engager dans des processus décisionnels conformément à la Charte révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale (Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux, Conseil de l'Europe).

## Développer des formes alternatives de participation

- 13) Les Etats membres et les organisations de jeunesse doivent reconnaître et mieux utiliser les formes alternatives\* de participation politique des jeunes pour enrichir le débat et les processus décisionnels.

\*toutes les formes de participation politique qui se déroulent en dehors du système institutionnalisé

## Accroître les synergies et la coopération entre les différents acteurs

- 14) Les institutions de l'UE et les Etats membres doivent initier ou améliorer la coopération et la communication politique intersectorielles, concernant les jeunes à tous les niveaux, et permettre une collaboration durable entre toutes les parties prenantes appropriées, et en impliquant particulièrement les jeunes.
- 15) Nous demandons à la Commission européenne de déterminer les règles de base pour la mise en place d'une évaluation d'impact sur les jeunes de toutes les politiques de l'UE, impliquant les jeunes et d'autres parties prenantes appropriées, pour garantir la durabilité et l'efficacité des politiques qui concernent la vie des jeunes, accroissant ainsi l'attractivité de la participation politique pour les jeunes.

